

FICHE D'ACTION N° 2

1. IDENTIFICATION

Titre	Appui à la r réhabilitation économique I: développement local, reconstruction et infrastructures		
Coût total	18 M€(contribution de la CE)		
Méthode d'assistance	Approche projet – gestion décentralisée		
DAC-code	15110	Secteur	Politique/planification économique et du développement

2. LOGIQUE D'INTERVENTION

2.1. Contexte du secteur

Le Projet répond à la priorité n° 3 "Appui à la reconstruction et au redressement" du projet de PIN 2007-2010 ; et plus spécifiquement à l'item "Soutien au développement local".

Le conflit de l'été 2006 a entraîné des destructions massives de logements et d'infrastructures publiques. Les dommages occasionnés par la guerre ont aggravé une situation antérieure de déficit d'infrastructures publiques dans de nombreuses localités.

Le conflit a également eu des répercussions sur le plan économique, qui ont affecté directement les régions touchées par la guerre et indirectement le reste du territoire libanais ; avec notamment des ruptures de cycle économiques liées à des méventes de production (dans le secteur agricole notamment) ou à la disparition de ressources saisonnières (ce phénomène ayant touché plus spécifiquement les régions touristiques).

La part importante prise par les municipalités dans la gestion de la période post conflit et l'efficacité qu'elles ont démontrée ont confirmé l'intérêt de travailler avec ces acteurs dans l'étape de reconstruction et de redressement. L'appui apporté par le Projet couvre les deux aspects évoqués ci-dessus :

- contribuer à une dynamique de reconstruction du tissu économique et social local en finançant des projets de développement local identifiés dans le cadre de l'intervention précitée "Préparation de projets d'action municipale dans un cadre planifié de développement local" ;
- poursuivre l'appui apporté à la reconstruction et à l'extension des infrastructures publiques locales en finançant des projets qui accompagnent les projets de développement local (et leur sont complémentaires) et qui ont été identifiés par la mission d'évaluation des besoins précitée.

2.2. Enseignements tirés

Le Projet a été préparé sur la base des résultats :

- de la mission de septembre 2006 d'évaluation rapide des dommages causés par la guerre et de la mission de novembre 2006 d'évaluation des besoins des municipalités en matière d'infrastructures publiques ;
- du projet "Préparation de projets d'action municipale dans un cadre planifié de développement local", qui a élaboré des dossiers techniques de projets (incluant des composantes infrastructures) dont les élus locaux ont confirmé qu'ils demeurent d'actualité après le conflit.

3. DESCRIPTION

Le Projet comporte deux composantes, qui renvoient aux deux aspects évoqués ci-dessus : (i) composante I : **Mise en œuvre de projets de développement local** ; (ii) composante II : **Réalisation d'infrastructures d'accompagnement**.

3.1. Objectifs

Le Projet a pour objectif global de répondre aux besoins du redressement et de la reconstruction du Liban. Son objectif spécifique est d'aider à la restauration des conditions de vie des populations locales, sévèrement affectées par le conflit, en contribuant : (i) au redémarrage des activités économiques ; (ii) à la réhabilitation et à l'extension des infrastructures de base (notamment celles nécessaires au bon fonctionnement des services publics de proximité).

3.2. Résultats attendus et principales activités

Les résultats attendus de la composante I sont : réactivation du processus de développement local; une valorisation des ressources des territoires locaux ; le lancement de nouvelles activités économiques et des créations d'emplois ; la réduction de l'exode vers les grandes villes et de l'émigration.

Les résultats attendus de la composante II sont : reconstruction et des infrastructures et réhabilitation des services publics endommagés/affectés par le conflit.

Les activités du Projet impliquent des interventions relevant de domaines techniques multiples, listées de manière non limitative : réhabilitation/construction de bâtiments administratifs ou d'installations de production ; réhabilitation/extension d'infrastructures d'alimentation en eau potable et en eau d'irrigation ; travaux de génie civil pour l'aménagement de terrains agricoles ou pistes rurales ; fourniture de plants et opérations de reboisement ; réhabilitation de bâtiments ou sites ayant une valeur architecturale, historique, culturelle ou environnementale ; aménagements forestiers ; schémas d'urbanisme ; fourniture d'équipements (bureau, production, etc.) ; prestations de conseil et de contrôle technique ; et spécifiquement pour les projets de développement local : actions de formation et vulgarisation, publication de documents d'information et réalisation de campagnes de communication, prise en charge de coûts de fonctionnement.

3.3. Parties prenantes

Les groupes cibles sont les municipalités affectées physiquement et/ou économiquement par le conflit. Le bénéficiaire final du Projet est la population des territoires de ces municipalités. Les partenaires du Projet sont le Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative (OMSAR) et le Conseil pour la Reconstruction et le Développement (CDR)..

3.4. Risques, hypothèses et conditions

(i) La situation politique et sécuritaire au Liban ne fait pas obstacle à la mise en œuvre des actions financées dans le cadre du Projet. (ii) Il n'existe pas de chevauchement avec des actions mises en œuvre par d'autres donateurs ou par les autorités nationales. (iii) Les municipalités, les institutions publiques et les ministères techniques concernés coopèrent pleinement à la mise en œuvre des activités du Projet.

3.5. Questions transversales

Les thématiques suivantes sont concernées par le Projet : réduction de la pauvreté ; bonne gouvernance et démocratie et préservation de l'environnement.

4. QUESTIONS RELATIVES A LA MISE EN OEUVRE

4.1. Méthode de mise en œuvre proposée

Option 3 : Gestion décentralisée via la signature d'une convention de financement.

Composante «Mise en œuvre de projets de développement local» : l'Autorité contractante est l'OMSAR. L'OMSAR signera des contrats de subvention avec les municipalités bénéficiaires des actions financées par le Projet. Compte tenu de la situation de crise qui affecte le Liban, ces projets font l'objet d'une attribution directe et d'un financement de l'intégralité de leur coût par le Projet. Ces actions seront mises en œuvre par les municipalités concernées, qui signeront les marchés de services, de fourniture et de travaux nécessaires à la réalisation des actions. L'OMSAR assurera le monitoring des activités de la composante et apportera aux municipalités un appui technique pour la préparation des consultations et le suivi de l'exécution de ces marchés. Dans le cadre du Projet, des moyens humains et logistiques seront mis à la disposition de l'OMSAR pour exécuter ces tâches. Ces ressources humaines seront recrutées selon les modalités (appel à candidatures individuelles, avec comité de sélection) définies par la Convention de Financement du projet MED/2005/17-554. L'OMSAR bénéficiera également d'appuis techniques extérieurs au Projet.

Composante «Réalisation d'infrastructures d'accompagnement» : l'Autorité contractante est le CDR. Compte tenu de la similitude des actions, cette composante sera exécutée par le CDR dans des conditions identiques à celles définies par la Convention de financement du projet MED/2006/18-303 : le CDR assure directement la mise en œuvre de projets identifiés dans des devis-programmes annuels et signe tous les contrats nécessaires à leur exécution. Le CDR bénéficiera d'appuis techniques extérieurs.

(1) *Décentralisation des procédures de passation des marchés*

Cas 1: La Commission contrôle ex ante les procédures contractuelles pour les contrats supérieurs à 50.000 € et ex post pour les contrats inférieurs ou égaux à 50.000 €

(2) *Décentralisation des procédures de paiement*

Cas 1: Via les devis-programmes, les paiements relatifs aux coûts de fonctionnement et aux contrats de faible montant sont décentralisés dans la limite des plafonds suivants :

Travaux	Fournitures	Services	Subventions
< €300.000	< €150.000	< €200.000	• €100.000

4.2. Procédures de passation de marchés

Tous les contrats qui mettent en œuvre la convention de financement doivent être attribués et exécutés selon les procédures et documents standard définis et publiés par la Commission pour la mise en œuvre des actions extérieures, tel qu'en vigueur au moment du lancement de la procédure concernée.

Tous les devis-programmes doivent respecter les procédures et documents standard définis et publiés par la Commission, tel qu'en vigueur au moment de l'adoption des devis-programmes concernés.

4.3. Budget et calendrier

Budget indicatif:

Lignes budgétaires	Montant en €
<u>Projets de développement local</u>	8.500.000
<u>Réalisation d'infrastructures d'accompagnement</u>	8.500.000
Renforcement des ressources humaines et des moyens logistiques de l'OMSAR	300.000
Imprévus	400.000
Visibilité	150.000
Audit et monitoring	150.000
Total général	18.000.000

La période de mise en œuvre opérationnelle indicative du Projet est de quarante-huit (48) mois, à dater de la signature de la Convention de Financement.

4.4. Monitoring des performances

Les principaux indicateurs de mesure de l'exécution du Projet sont : le nombre d'actions réalisées, le respect des cahiers des charges techniques, le respect des calendriers d'exécution, etc.

4.5. 4.5. Evaluation et audit

Le projet fera l'objet d'une évaluation externe à mi-parcours et en fin de projet, gérée par la Commission. Le projet fera l'objet d'audits financiers périodiques, gérés par la Commission.

4.6. Communication et visibilité

Le projet appliquera les règles de visibilité définies par la CE.